

Les éleveurs de prés-salés AOP se sont réunis en assemblée

Roz-sur-Couesnon - 17 Juin



Vendredi, en présence d'élus locaux, de conseillers départementaux de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, du député Thierry Benoît et de représentants des chambres d'agriculture de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, Yannick Frain a présidé l'assemblée générale des éleveurs de prés-salés AOP (Appellation d'origine protégée).

Une assemblée qui a été suivie par l'inauguration de la nouvelle bergerie du Gaec Palluel. Unanimes, les élus ont eu le même leitmotiv, lors de leurs différentes allocutions : la simplification administrative, mais aussi l'amélioration des conditions de travail des éleveurs. Si la poursuite du développement de l'AOP est une satisfaction, malgré des demandes plus fortes que l'offre, les contraintes liées aux installations et à l'amélioration des conditions de travail des éleveurs sont croissantes en raison de différentes règles et lois, comme les sites classés, le PPMSM (Périmètre de protection du Mont-Saint-Michel), etc.

Des éleveurs bridés administrativement

Du côté de l'Ille-et-Vilaine, les bergeries AOP, de Cherrueix à Roz-sur-Couesnon, sont au nombre de cinq. Ces éleveurs sont les seuls habilités à avoir un droit de pâturage sur les herbus. Côté Manche, les accès sur les herbus courent aussi bien pour les troupeaux d'éleveurs AOP ou non, que des retraités qui possèdent encore quelques bêtes. Mais sous prétexte d'une qualité de l'eau dans ces havres, ces éleveurs sont encore plus bridés administrativement. « **Si l'entretien des prés-salés fait partie des priorités de tous, il faut trouver une coordination au niveau de l'État car, aujourd'hui, chaque organisme à sa vision des choses** », explique Yannick Frain. Mêmes propos du côté de François Dufour, vice-président du conseil régional de Normandie : « **C'est insupportable de se retrouver dans autant de contraintes sans pouvoir en sortir. On arrive à de telles aberrations, que le territoire va être sanctuarisé.** »

Des complexités administratives, Pascal Frain, du Gaec Palluel, en a connu pour la création de sa nouvelle bergerie. « **Il aura fallu un an et demi pour que le permis soit accordé** », explique le maire de Roz-sur-Couesnon, Christophe Fambon. « **La production d'agneaux AOP est l'une des signatures de la baie du Mont-Saint-Michel. Si les éleveurs ont su s'adapter, c'est au tour de l'État de permettre aux acteurs de la Baie de la faire vivre** », conclut le député Thierry Benoît.